



Le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (SSGCC) en **classe virtuelle**

Informations pour l'apprenant

Considérant les enjeux actuels liés à la pandémie mondiale, le cours SSGCC est offert en **classe virtuelle (en direct)** selon les modalités établies par l'ASP Construction. Ces modalités ont été prévues afin d'assurer la même qualité de formation que celle du cours SSGCC donné en présentiel (en classe). Afin de suivre le cours SSGCC en classe virtuelle, l'apprenant doit prendre connaissance des informations ci-dessous.

Le cours SSGCC d'une durée 30 heures est offert en classe virtuelle (en direct) selon un horaire préétabli.

Obligations de l'apprenant

Matériel nécessaire

- Ordinateur ou tablette permettant de participer activement aux activités en ligne
- Webcam : l'apprenant devra garder sa webcam ouverte durant toute la durée du cours
- Microphone
- Connexion Internet de bonne qualité
- *Manuel de l'apprenant* et *Code de sécurité pour les travaux de construction* en format papier
- Pièce d'identité avec photo validant les informations fournies lors de son inscription au cours
- Prévoir un espace convenable, calme et éclairé pour suivre le cours

Disponibilités

- Disponible selon l'horaire fourni par le formateur pour les 30 heures de cours
- Disponible pour une rencontre préparatoire de 15 à 20 minutes avant le début du cours

Exigences de réussite

Le cours SSGCC en classe virtuelle est organisé selon les mêmes exigences de réussite que le cours en présentiel (en classe). Pour réussir le cours SSGCC et obtenir son attestation (carte) de l'ASP Construction, l'apprenant doit atteindre ces 2 exigences :

1. Être activement présent aux 19 modules
2. Réussir l'examen final

Modalités de l'examen final

En s'inscrivant au cours SSGCC en classe virtuelle, l'apprenant reconnaît que l'examen se déroulera en ligne, en direct, et qu'il s'engage à garder sa webcam ouverte en tout temps pendant la période d'identification et la durée de l'examen.

Lors de l'examen, l'apprenant devra présenter une pièce d'identité avec photo validant les informations fournies lors de son inscription au cours.

L'examen comporte 20 questions à choix multiples. L'apprenant a droit uniquement à l'usage de son *Manuel de l'apprenant* et du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

À la suite du cours SSGCC, l'apprenant recevra un sondage de l'ASP Construction par courriel.

Nous vous souhaitons un bon cours SSGCC !